

Formation continue

HTT

le **cnam**
eicnam

Diplôme d'ingénieur du cnam

Formation continue Hors Temps de Travail (HTT)



Parcours de formation

1 ^{ère} année à valider pour candidater	<p>1^{ère} année - 60 ECTS</p> <p>Semestre 5 (30 ECTS) sauf dispense (VAE, VES) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 UE « tronc commun » (15 ECTS) • 1 UE d'anglais (6 ECTS) • L'UE <i>Information et communication scientifique</i> (3 ECTS) • 1 ou plusieurs UE de spécialisation (6 ECTS)
	<p>Semestre 6 (30 ECTS) sauf dispense (VAE, VES) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'UA Expérience professionnelle 1 (code UE : UAEP04) correspondant à 12 mois d'expérience professionnelle à temps plein en tant que technicien supérieur ou assistant ingénieur dans la spécialité visée • 1 ou plusieurs UE de spécialisation (12 ECTS)
Dépôt de la candidature à l'EICnam & entretien d'admissibilité	ADMISSION AU CURSUS D'INGENIEUR
	<p>2^{ème} année - 60 ECTS</p> <p>Semestre 7 (30 ECTS) sauf dispense (VAE, VES) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs UE de spécialisation (30 ECTS)
	<p>Semestre 8 (30 ECTS) sauf dispense (VAE, VES) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'UE <i>Information et communication pour l'ingénieur – Oral probatoire</i> (3 ECTS) • 1 ou plusieurs UE de Sciences Humaines et Sociales (6 ECTS) • L'UE Ingénieur de demain (6 ECTS) • L'UA Activités liées à l'international (code UE : UATN01) (3 ECTS) • 1 ou plusieurs UE de spécialisation (12 ECTS)
	<p>3^{ème} année – 60 ECTS</p> <p>Semestre 9 et 10 sauf dispense (VAE, VES) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'UA Expérience professionnelle 2 (code UE : UAEP03) correspondant à 24 ans d'expérience professionnelle sur des fonctions d'ingénieur dans la spécialité visée • 1 ou plusieurs UE de Sciences Humaines et Sociales (6 ECTS) • Test d'anglais niveau B2 (CECRL) • L'UA <i>Mémoire ingénieur – soutenance orale</i> (39 ECTS)
Validation des 3 années	Diplomation

Formation continue

HTT

Tarifs

Cnam Paris

Droits d'admission

- Tarif individuel : 480€
- Tarif prise en charge tiers financeur : 960€

Tarif d'inscription aux UE

Se référer au site du centre cnam Paris : cnam-paris.fr

Cnam en région

Le centre cnam le plus proche de chez vous vous fournira toutes les informations <https://regions.cnam.fr/repertoire/centres-regionaux>.

Pour en savoir +

École d'ingénieurs du cnam (EICnam)

eicnam@cnam.fr

Fabrique des Compétences (accès 17)

• Plateforme d'accompagnement des auditeurs :

contact_paris@lecnam.net

• Inscription aux UE :

<https://inscriptions.cnam.fr/>

Direction nationale des formations

• Demande de VAE :

<https://sdnf.cnam.fr/diva/>

• Demande de VES :

par_jecandidatealaves@lecnam.net

Bibliothèques

<https://bibliotheques.cnam.fr>

Formation continue

HTT

Publics

- Salarié
- Travailleur indépendant
- Demandeur d'emploi

Prérequis

- Bac+2 scientifique ou technologique (BTS, DUT/BUT, DEUST, titre professionnel) obtenu Sinon, accès à la formation via la VAPP
- Avoir validé la 1ère année

Qu'est-ce que le HTT ?

Le dispositif « Hors Temps de Travail » permet à toute personne engagée dans une démarche de mobilité professionnelle d'obtenir à son rythme le titre d'ingénieur dans 16 spécialités :

<https://ecole-ingenieur.cnam.fr/formation-continue-hors-temps-de-travail/un-titre-d-ingenieur-dans-16-specialites-/>

C'est un dispositif souple et personnalisé qui permet à chacun de construire son parcours de formation au regard des compétences qu'il a acquises, que ce soit dans le cadre des formations suivies (VES) et/ou de ses expériences professionnelles et personnelles - stage, alternance, emploi, bénévolat (VAE).

Concrètement, les élèves-ingénieurs capitalisent les UE et les UA nécessaires à l'obtention du titre d'ingénieur visé sans contrainte de délais.

Des modalités pédagogiques variées

Toutes les UE sont accessibles en formation ouverte et à distance (FOAD).

De nombreuses UE sont accessibles en présentiel, en semaine (en journée et le soir) et le samedi.

Ces modalités permettent aux élèves-ingénieurs de concilier leur reprise d'études avec leur vie personnelle et leur vie professionnelle, et d'apprendre à leur rythme.

Validation des acquis

VAPP : validation des acquis personnels et professionnels

VAE : validation des acquis de l'expérience

VES : validations des études supérieures

Un candidat titulaire d'un diplôme étranger doit faire une demande d'attestation de comparabilité auprès du centre ENIC-NARIC: <https://phoenix.france-education-international.fr/>.

Il doit ensuite effectuer une demande de VES.

.UE : unité d'enseignement

UA : unité d'activité